

**Procès-verbal de la Réunion du  
Conseil Municipal du 11 décembre 2025**

**Date de convocation :**

5 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à 19 heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de M. Sylvain LAMBERT, Maire

**Etaient présents :** M. Lambert, M. Gatineau, Mme Merelle, M. Parizot, Mme Buisson, Mme Basso, M. Bou, Mme Caillard, Mme Gout, M. Henry, M. Prince, M. Romé.

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

**Absents excusés et représentés :** Mme Maillebouis représentée par M. Bou.

**Absent excusé :** M. De Sousa

**Secrétaire de séance :** M. Romé

Monsieur le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour une délibération concernant une demande d'aide financière auprès de la Région pour les travaux de l'église dont l'avant-projet descriptif a été transmis ce jour par l'architecte. Sont concernés : la réfection des 3 portes de l'église, la réfection du cadran et de l'horloge, du beffroi et de la cloche.

**Décision :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'ajout de cette délibération.

**1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 novembre 2025**

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal qui est approuvé à 11 voix pour et une abstention (Monsieur Romé).

**2. Décision modificative n°1**

**Information :**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de réaliser un virement de crédit :

- en section d'investissement dépenses ;
- en section d'investissement recettes

afin de pouvoir régler la facture relative à l'avance demandée par la Société Nouvelle Poulingue en date du 21 novembre 2025.

Monsieur le Maire explique que l'avance impute le chapitre 023 et que la somme sera ensuite reversée sur le chapitre 021 par le biais d'opérations non budgétaires lorsque l'avance sera déduite sur une (ou des) facture(s).

*Monsieur Henry demande quels sont les travaux réalisés par ladite société ?* Monsieur le Maire répond qu'il s'agit du lot « charpente bois ».

*Monsieur Henry demande le montant de la facture.* Monsieur le Maire l'informe que l'avance est de 15 000 euros.

*Monsieur Henry demande si l'argent est en trésorerie.* Monsieur le Maire répond que la trésorerie est d'environ 1 million.

Il propose au conseil municipal la décision modificative suivante :

- investissement dépenses : Chapitre 21, article 2131 : - 15 000 euros ;
- investissement dépenses : Chapitre 23, article 238 : + 15 000 euros.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la décision modificative suivante :

- investissement dépenses : Chapitre 21, article 2131 : - 15 000 euros ;
- investissement dépenses : Chapitre 23, article 238 : + 15 000 euros.

**3. Autorisation pour engager les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget**

Informations :

Monsieur le Maire propose, comme chaque, année, que soit votée la délibération relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026. Il rappelle que la règle est d'autoriser une dépense correspondant à 25% des dépenses inscrites au budget primitif de l'année précédente.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à faire application de cet article pour engager, à liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

CHAPITRE	LIBLE DU CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF 2025 en euros	CREDITS OUVERTS 2026 en euros
20	Immobilisations incorporelles	20 220.00	5 055.00
21	Immobilisations corporelles	1 616 065.00	404 016.25
23	Immobilisations en cours	15 000.00	3 750.00

**4. REGION-Demande de subvention pour les travaux de l'église Notre-Dame de l'Assomption**

Informations :

Monsieur le Maire et Madame Merelle présentent l'avant-projet descriptif transmis par le maître d'œuvre, relatif aux travaux de restauration des portes (collatéral, nef et clocher), de l'horloge et son cadran, du beffroi et de la cloche.

Monsieur le Maire informe qu'il existe une aide financière à la restauration du patrimoine immobilier protégé, proposée par la Région Ile-de-France. Il ajoute que les modalités de l'aide régionale pour les immeubles inscrits, est de 30% maximum des dépenses hors taxes. Le montant des travaux concernés par cette subvention est de 113 730.00 euros HT, soit 136 476.00€ TTC ; par conséquent l'aide sollicitée serait de 34 119.00 euros.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte l'avant-projet descriptif des travaux de restauration de l'église relatifs aux menuiseries, à l'horloge, au beffroi et à la cloche pour un montant de 113 730.00 euros HT, soit 136 476.00€ TTC,
- Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre du soutien au patrimoine protégé,

- Sollicite auprès du Conseil Régional une subvention à hauteur de 30% soit d'un montant prévisionnel de 34 119.00 euros HT,
- Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2026, section d'investissement,
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

## 5. Questions diverses

### a. Eglise

Madame Merelle informe des divers sujets relatifs à l'église :

- Avant-projet descriptif
  - Travaux de restauration des portes (collatéral, nef et clocher), de l'horloge et son cadran, du beffroi et de la cloche
  - Baies vitrées de la nef,
  - Branchement eau et électricité nécessaire car les travaux doivent avoir leur propre armoire de sécurité
  - Subvention demandée auprès de la Région (30%) et à la DRAC (20%) pour les travaux de restauration des portes (collatéral, nef et clocher), de l'horloge et son cadran, du beffroi et de la cloche
  - Souscription auprès de la Fondation du Patrimoine en cours de réalisation, dans l'attente des documents demandés par l'association.
- Récolement – Lutrin
  - À la suite du récolelement, 1<sup>er</sup> objet identifié comme à restaurer : le lutrin
  - Mécénat 1 : refusé
  - Mécénat 2 : concours Allianz en cours
  - Complexe d'inclure la restauration du Lutrin dans la souscription de la Fondation du Patrimoine qui risque de retarder l'ouverture de ladite souscription
  - Attente d'un devis

Madame Caillard demande si la souscription sera ouverte cette année ? Monsieur le Maire répond que la Fondation du Patrimoine attend des documents qui ne sont, pour le moment, pas en la possession de la commune. Ceux-ci seront transmis à la fondation dès réception pour finaliser le dossier et que la convention puisse être établie pour signature.

- Ménage
  - Grillage abimé : les pigeons entrent et sont bloqués à l'intérieur.  
Monsieur le maire informe que l'association des maires ruraux des Yvelines est actuellement en contact avec la société « DOVE BUSTER » qui pourrait apporter des solutions afin d'éviter l'entrée des pigeons dans le clocher.  
Un nettoyage doit être fait par une société afin de traiter les fientes : un devis sera réalisé.
    - Problème des chéneaux
- Ce souci pourra être noté sur le carnet d'entretien de l'église.
- Un diagnostic sera fait par Monsieur Touchard et Ingéniery : une liste sera établie, celle-ci indiquera les travaux à réaliser.
- Saleté générale
  - Un appel à bénévolat sera fait sur le groupe WhatsApp « Les Bienveillants », groupe regroupant les personnes, de Rochefort et Longvilliers, attachées au culte. Des personnes attachées au bâtiment pourront également participer.
  - Les vitraux seront nettoyés via une société
  - Cette démarche devra être portée par la Paroisse et la commune apportera son soutien.

*Monsieur Gatineau demande si le fonctionnement du cadran sera bien conservé, tel que les élus le souhaitaient. Madame Merelle lui assure que ce sera le cas.*

- Vitraux
  - Certains vitraux nécessitent une réparation car des trous se sont formés avec le temps.
  - A mettre dans le carnet d'entretien
- Chéneau entre la collatéral et la chapelle des Princes / Champignons
  - Le chéneau a fait l'objet d'une réparation provisoire par UTB qui s'avère être efficace.
  - Traitement des champignons possible si plus d'humidité dans le bâtiment.

b. **Urbanisme**

Déclaration préalable : 078 522 25 C0023 –MAIRIE (PRESBYTÈRE) – 37, rue Guy le Rouge – Remplacement des 4 fenêtres + les volets.

Monsieur le Maire informe que la DRAC a demandé des fenêtres et volets en bois. Il préconise du bois exotique. Le devis est donc à revoir.

c. **SEASY-Rapport d'activité assainissement 2024**

Le rapport est présenté par Monsieur Gatineau.

- L'assainissement collectif dessert 19 813 habitants au 31 décembre 2024.
- Le nombre d'abonnés domestiques et assimilés sont redevables à l'agence de l'eau, au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique.
- Le service public d'assainissement dessert 8 501 abonnés au 31/12/2024. Il y avait 8450 abonnés au 31/12/2023.
- Concernant Rochefort et Longvilliers :
  - Nombre d'abonnés en 2024 : 463
  - Nombre d'abonnés 2023 : 457
 Soit une augmentation de 0,6% entre 2023 et 2024.
- Le volume de facturation en 2023 : 838 794 m<sup>3</sup>
- Le réseau de collecte du service public d'assainissement est constitué de
  - 21,19 km de réseau unitaire hors branchemen
  - 133,18 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchemen
 Soit un linéaire de collecte de 154,3 km au 31/12/2023.
- Le SEASY gère 26 stations d'épuration dont celle de Rochefort/Longvilliers prévue pour 1500 habitants.  
Abonnés : 463 habitants.  
Habitants raccordés : 962 habitants.  
Le hameau de la bâte a été raccordé en 2020.
- Tarifications de l'assainissement
  - Taxe de raccordement maison individuelle : 3500€
  - Taxe de raccordement logements collectifs : 17500€
- Abonnement en HT en 2024 : 30€
- Prix au m<sup>3</sup> : 2,40€ HT
- Recettes de facturation en 2024 : 2 238 377,90€
- 

Monsieur Gatineau ajoute que le document est disponible en mairie.

d. **SEASY-Rapport d'activité eau potable 2024**

Monsieur Gatineau présente le rapport d'activité d'eau potable 2024 :

Le service public d'eau potable dessert 22 973 habitants au 31 décembre 2024. Pour rappel, il desservait 22 749 habitants au 31 décembre 2023.

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L 213-10-3 du Code de l'Environnement.

Au 31 décembre 2024 il y avait 10 345 abonnés contre 10 272 au 31 décembre 2023. Rochefort compte 418 abonnés.

En 2024 il y a 1 695 316 m<sup>3</sup> d'eau potable prélevée contre 1 611 431 m<sup>3</sup> en 2023.

Concernant Rochefort, l'eau potable prélevée est de 1 040 m<sup>3</sup> par jour en 2024 soit 164 831 m<sup>3</sup> sur l'année 2024.

Total vendu aux abonnés est de 1 105 332 m<sup>3</sup>.

Linéaire de réseau de dessertes (hors branchements) : 363 km au 31 décembre 2024.

Tarif : 1,80€ HT par mètre cube ; viennent s'ajouter les différentes taxes de l'agence de l'eau : 2,72€ au 01/01/2024 puis 291€ au 01/01/2025.

Exercice 2024 :

Total des recettes de la vente de l'eau : 3 050 998,00€

Total de l'ensemble des recettes : 3 259 470€.

Projets/études :

- Recherche forage sur Rochefort/Saint Arnoult : 390 000€
- Étude diagnostic sur forage Rochefort : 3 500€
- Diagnostic et réhabilitation du forage Rochefort : 140€

Travaux en cours :

Renouvellement conduite départementale 29 Saint Arnoult/Clairefontaine 2024/2025 ; montant prévisionnel : 900 000€

Monsieur Gatineau ajoute que le document est disponible en mairie.

*Madame Gout demande à quoi correspondent les travaux du puits de Rochefort ? Monsieur le Maire informe que les travaux du Puits, sis rue du Puits Salé, ont été stoppé car les techniciens se sont aperçus, en ouvrant le puits, que le maître d'œuvre avait commis une erreur sur les dimensions. Il mesure 16 mètres de profondeur et il y a 1 mètre d'eau dedans. Le lien vidéo vous sera transmis.*

*Madame Gout précise que la question portait sur le diagnostic et réhabilitation du forage de Rochefort. Monsieur le Maire explique qu'une remise en état du forage a été nécessaire car celui-ci partait de travers.*

*Madame Gout demande si l'état de l'eau de Rochefort est potable. Monsieur le Maire répond que les analyses de l'ARS sont bonnes. Il ajoute que celles-ci sont affichées en mairie. Madame Gout demande si la commune peut demander, par le biais d'une analyse, le taux de PFAS. Monsieur le Maire va faire la demande auprès de l'ARS.*

**e. SEY-Compte-rendu annuel d'activité 2024**

Monsieur Parizot informe qu'il n'a pas eu le temps de lire le rapport d'activité 2024 ; qu'il en fera une synthèse et la transmettra aux élus.

**f. Décision 2025-04**

La décision étant passée lors du conseil municipal du mois de novembre, elle est retirée de l'ordre du jour.

**g. Décision 2025-05**

La décision n'étant pas existante, elle est retirée de l'ordre du jour.

#### **h. Rapport d'activité SICTOM 2025**

Evolution du périmètre d'action du SICTOM

Actuellement 40 communes réparties en 4 intercommunalités. En 2026, une commune sortante et 6 communes entrantes. A cette occasion, le SICTOM s'appellera désormais SICTOM Sud Yvelines.

#### **Bilan 2025 :**

Bien que l'année ne soit pas entièrement bouclée, les prévisions financières sont les suivantes :

#### **Dépenses**

Coût du marché de collecte : 4 767 000 € soit 3% de moins que l'année précédente

Coût du traitement par Sitreva : 8 744 000 € soit +0,5% par rapport à 2024.

Frais de personnel 698000 € soit +11% suite au recrutement d'un agent supplémentaire.

Frais de communication 71000 € intégrant les 6 nouvelles communes.

Charges générales de gestion : 529000 € contre 470000 € en 2024 : 17000 € sacs de collecte des déchets végétaux, 15000 € réparation d'une benne de collecte, 27000 € cybersécurité et nouveau logiciel de métier.

Dotation aux amortissements : 478000 €

#### **Total**

15 334 000 € contre 15 861 000 prévus initialement pour la partie dépenses

461000 € section investissement contre 970000 € initiaux.

#### **Recettes**

Redevance spéciale : 2 730 000 €, en hausse grâce à la régularisation d'impayés, ainsi que le passage à la facturation trimestrielle au lieu de semestrielle soit + un trimestre.

TEOM : 12 121 000 € taux moyen à 5,90 %, en légère baisse. A titre de comparaison la TEOM était de 7,99 en 2002, soit 132,39 € en moyenne par habitant à comparer à 133 € en 2025. A noter que le Sictom était déficitaire en 2002.

Valorisation des matériaux : 1 377 000 €

Total recettes fonctionnement : 16 276 503 € contre 15 439 820 € initialement prévus au budget primitif.

Total recettes investissements : 598000 € contre 603000 € prévus

Bilan de la section fonctionnement : + 942449 € auxquels s'ajoute 3 268 141 € de reports antérieurs.

Bilan de la section investissement : +136881 € plus 534324 € de report.

**Total : + 4 881 795 €**

#### **Evolution des tonnages collectés pour 2025**

-1,58 % pour les ordures ménagères.

+1,29 % pour les emballages .

-9,96 % pour les végétaux

-0,85 % pour le verre

#### **ROB 2026**

L'année 2026 s'annonce donc sereine avec une probabilité d'équilibre jusqu'en 2029.

Prévisionnel annuel :

+ 3% frais de collecte

+ 3% frais de traitement Sitreva en raison notamment de l'augmentation continue de la TGAP

+ 2% charges salariales

500000 € : frais entretien et renouvellement de matériels.

Les produits financiers issus de la redevance spéciale devraient progresser de 1% par an.

#### **Dépenses**

#### **Fonctionnement**

Coût du nouveau périmètre de collecte : les départs compensés par les arrivées des communes concernées conduisent à un équilibre budgétaire au niveau du collecteur ESD.

Augmentation des tonnages estimé à 1% du tonnage et 3% de coût

La collecte des 4 communes du CCHVC confié à la société SEPUR nécessite une enveloppe prévisionnelle. Le coût sera de 5 694 700 € soit +5% par rapport au budget primitif 2025. Coût de traitement : 4 203 000 €

Charges salariales : 736000 € soit +2,7 %

#### **Investissements**

Investissements habituels : bacs, bennes, auxquels s'ajoute la rénovation énergétique du bâtiment principal ainsi que la couverture des espaces de stockage en vue de la préservation du matériel.

#### **Recettes**

Taxe spéciale : 2 100 000 €

TEOM : ajustement en fonction du nouveau périmètre de collecte conduisant à la stabilité de cette taxe par habitant.

Valorisation des matières : 1 900 000 € (budget prudent lié aux incertitudes économiques).

Reprise de provision pour financer les travaux de rénovation de la déchetterie de Rambouillet

**Conclusion** : la maîtrise des dépenses est l'axe principal de la gestion du Sictom, mais il faut admettre que les coûts de traitement sont à l'évolution et qu'à terme, la variable d'ajustement principale reste la TEOM.

A noter que les usines d'incinération modernes comme celle de Ouarville sont considérées comme des activités polluantes malgré la co-génération poussée du site et donc seront de plus en plus taxées.

#### **Budget primitif**

Dépenses de fonctionnement : 17 587 098 €

Recettes de fonctionnement : 17 587 098 €

Dépenses d'investissement : 635 511 €

Recettes d'investissement : 635 511 €

La séance est levée à 20h45.